



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Coulongé ESI Nantes Marsauderies



Mail : cgt.disi-ouest@dgifp.finances.gouv.fr site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Comité hygiène et sécurité du 19 mai déclaration liminaire

La réunion du CHS-CT donnera lieu à l'approbation du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) et du PAP (programme annuel de prévention).

Ces documents ont été élaborés en groupe de travail, la CGT les approuvera.

Elle note positivement la démarche proposée par l'administration concernant la prévention des risques psycho-sociaux. Cependant, il ne faut pas se faire d'illusion. Tant que les effectifs continueront à être attaqués, tant que les déficits d'emplois ne seront pas comblés, il n'y aura pas de miracle à attendre concernant les risques psycho-sociaux.

Sur les emplois vacants, un exemple à la DiSI : à Tours, des transformations d'emplois ont été décidées pour augmenter le nombre de programmeurs vacants. En dépit de cette opération, aucun programmeur n'est affecté au projet de mutation B de septembre pour combler le déficit.

La pénurie d'agents ne concerne pas que la DiSI Ouest : les médecins de prévention sont aussi touchés, ainsi que les administratifs du secrétariat général qui intervenaient en soutien, aux dépens du suivi de la santé des agents.

Pour la CGT, il est indispensable de renforcer la médecine de prévention, de combler les effectifs vacants, et plus généralement à la DGFIP, de stopper les déstructurations des missions et des réseaux.

Pour terminer, rappelons que depuis plusieurs semaines, et aujourd'hui encore, la CGT lutte aux côtés des salariés contre l'adoption de la loi « Travail ».

Pour certains, les fonctionnaires ne seraient pas concernés par cette loi. Ce sentiment, partagé par beaucoup d'agents, conjugué aux baisses de pouvoir d'achat qui ont affecté les fonctionnaires, a conduit de nombreux collègues à ne pas systématiquement suivre les appels à la grève.

Pourtant, cette loi aurait aussi des conséquences – directes et indirectes – sur les fonctionnaires, en matière de conditions de travail (sur la durée du travail par exemple), mais aussi, nous le pointons à l'occasion du CHS-CT, en matière de santé au travail, où la loi passe d'une protection de tous les salariés à une gestion des postes à risques, en rupture avec la construction de la médecine du travail existant depuis 1945.

C'est pourquoi la CGT apporte tout son soutien aux salariés en lutte ce jour.